

INDEMNITES REP & REP+ **FO demande à la ministre de revoir sa copie**

La ministre a présenté, le 22 avril, aux organisations syndicales ses projets de décrets et arrêtés instituant un nouveau régime indemnitaire pour les REP et REP+. La dite valorisation de l'éducation prioritaire se traduit par une multiplication d'indemnités contre l'augmentation de la valeur du point d'indice. Elle se traduit aussi par la baisse du nombre de personnels pouvant y prétendre.

Les AED, AVS, EVS...exclus de toute indemnité !

La FNEC FP-FO a demandé à ce que les personnels contractuels non enseignants, notamment les AED, EVS, AVS soit bénéficiaires des indemnités. Cette demande a été relayée par l'ensemble des organisations syndicales. Le ministère a refusé au prétexte que cela représente plus de 10 millions d'euros....

Pour FO, si l'éducation prioritaire devait être une priorité, alors il faut que les personnels perçoivent leur dû. La baisse des salaires, le blocage du point d'indice ont pour tous les mêmes conséquences : les fins de mois sont de plus en plus difficiles et le gouvernement aurait tort de ne pas tenir compte de l'importance de la grève et des manifestations du 9 avril à l'appel de FO ; CGT ; FSU et Solidaires.

Une indemnité conditionnée à « l'effectivité du service » !

L'article 3 du décret prévoit que « l'attribution de l'indemnité (...) est subordonnée à l'exercice effectif des fonctions (...) ». Avec cette disposition les personnels ne percevront pas l'indemnité pendant les congés maladie, les périodes de formation et toutes les absences réglementaires.

Le pacte de responsabilité dans l'éducation prioritaire

La FNEC FP-FO a demandé à connaître le nombre des personnels ayant droit actuellement aux primes et à la NBI, car nous l'avons dit en décembre 2014, dans les grèves et manifestations, lors de la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire, personne ne doit perdre un seul euro. Le ministère a refusé.

Le ministère dans la droite ligne du pacte de responsabilité choisit l'individualisation des rémunérations en introduisant le « mérite », la concurrence entre les personnels des REP au nom de la *reconnaissance de l'investissement*C'est certain que cela coûte moins cher : l'éducation prioritaire fait partie des 155 mesures du Premier ministre annoncées en décembre 2014 pour « faire des économies ». C'est certain, cela correspond à la logique du nouveau collège de NVB : autonomie, concurrence entre les disciplines, 5000 établissements, 5000 organisations, des droits éclatés.

Les revendications sont là

La FNEC FP-FO rappelle que tous les personnels sont investis dans leur mission, qu'ils soient en REP, REP+, ex ZEP ... ou en zone dite « ordinaire ».

Tous les personnels subissent les réformes qu'ils n'ont pas demandées : refondation de l'école, rythmes scolaires, socle commun, réforme du collège...

La ministre doit répondre en urgence

Pas un euro en moins, pas de baisse de salaire !

La clause de maintien des droits proposée pour trois ans c'est la baisse du salaire programmée dans trois ans dans les collèges et les écoles, deux ans dans les lycées...ces sont des dizaines de milliers de personnels des 1^{er} et 2^d degré qui sont touchés.

Tous les personnels en éducation prioritaire actuellement, que les établissements soient ou non dans les REP+ ou REP validés par la ministre, doivent percevoir ce qu'ils perçoivent actuellement. Et nul ne doit être exclu du versement des indemnités ou de la NBI.

Montreuil le 27 avril 2015